

Règlement de visite pour les galeries souterraines

1. La descente dans les galeries s'effectue sous la responsabilité des participants.
 2. Les visiteurs, individuels ou en groupes, ne peuvent pénétrer dans les galeries qu'en compagnie des guides du Mémorial, formés spécialement à cet effet.
 3. Les galeries ne doivent être parcourues que sur les chemins indiqués et protégés. Il est interdit de s'en écarter.
 4. Toutes les instructions des guides doivent être impérativement respectées.
 5. En cas de panne d'éclairage ou autre danger ou perturbation, la visite doit être immédiatement interrompue et il faut quitter les galeries en groupe.
 6. Les enfants de moins de six ans ne peuvent parcourir les galeries qu'en compagnie de leurs parents ou de leurs éducateurs. Les élèves et les adolescents doivent être encadrés d'accompagnateurs en nombre suffisant.
 7. Il est interdit de photographier ou de filmer.
 8. Les chiens ou autres animaux domestiques ne sont pas admis.
 9. Les objets perdus ne font l'objet d'aucun dédommagement.
 10. En substance, les autres directives du règlement de visite du Mémorial du camp de concentration sont également valables pour les galeries.
-

Merci de votre compréhension.